



P.O.P.I.R. - Comité Logement

4017, rue Notre-Dame Ouest

Montréal (Qc) H4C 1R3

Tél. : (514) 935-4649

Communiqué de presse
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le P.O.P.I.R. – Comité Logement salue l'intention de l'arrondissement Le Sud-Ouest de mettre fin aux conversions en copropriété divise

Montréal, le 7 février 2017 - Le P.O.P.I.R. – Comité Logement réagit positivement à la résolution adoptée par le Conseil d'arrondissement du Sud-Ouest le 17 janvier dernier, dans laquelle le conseil exprime son intention de modifier la réglementation afin d'empêcher la conversion d'immeubles en copropriété divise horizontale.

La conversion d'immeubles en copropriété divise horizontale permet la subdivision d'un bâtiment en deux ou plusieurs lots plus petits, chaque lot pouvant comporter quelques logements. Comme le déclare Antoine Morneau-Sénéchal, responsable des services juridiques au P.O.P.I.R. – Comité Logement : « En subdivisant artificiellement un bâtiment en plusieurs plus petits, on diminue le nombre de logements que chacun d'entre eux contient et facilite ainsi l'expulsion éventuelle des locataires. Il s'agit donc d'une menace directe au droit au maintien dans les lieux. »

Cela est d'autant plus vrai qu'une telle manœuvre échappe au contrôle que la Régie du logement exerce sur les conversions « régulières » en copropriété ainsi qu'au moratoire sur les conversions qui existe actuellement à Montréal. Nous saluons donc l'intention des élu(e)s de modifier la réglementation afin d'empêcher définitivement ce phénomène. Nous espérons toutefois qu'ils et elles passeront de la parole aux actes et adopteront rapidement les modifications réglementaires qui s'imposent.

Nous recevons également très positivement l'intention de l'arrondissement de travailler avec les comités logement afin de mener une campagne d'information sur le droit au maintien dans les lieux. Nous sommes d'accord sur la nécessité de procéder à une telle campagne. Par contre, nous croyons que toute campagne devrait être bonifiée en traitant également de la question des hausses de loyer.

En effet, les locataires ont été durement touché(e)s par des hausses de loyer importantes dans les dernières années, lesquelles sont dues en bonne partie à la gentrification de nos quartiers. Nous croyons que trop peu de locataires ont une information complète sur cette question, de surcroît suite à la décision unilatérale de la Régie du logement de cesser de publier une estimation des hausses de loyer pour la prochaine année. Il s'agit d'ailleurs d'une décision que nous condamnons. Enfin, l'arrondissement devrait aussi se pencher sur l'implantation d'un registre des baux, afin de permettre aux locataires de connaître le loyer payé par le locataire précédent et ainsi se prémunir contre des hausses de loyer abusives lors de la signature d'un nouveau bail.

Pour informations :
Antoine Morneau-Sénéchal – 514-935-4649